

La mémoire démocratique, une exigence éthique et politique

Le récent rejet prononcé par le Conseil municipal de Huesca face à la demande de changement de nom de plusieurs rues d'attribution franquiste de la ville, ainsi que de promouvoir le retrait de la plaque contraire à la mémoire démocratique qui se trouve dans la cour municipale, obéit non seulement à l'idéologie conservatrice du maire socialiste et de son équipe gouvernementale, mais aussi à un environnement propice, à un espace de gestion aragonais laxiste en matière de mémoire et à l'impunité face à la violation du mandat de la loi.

Le franquisme politique et sociologique qu'abritent des institutions telles que la mairie de Huesca, de Saragosse ou de Calatayud, voire d'autres qui refusent de retirer les symboles de la dictature, se nourrit d'un contexte de permissivité suspecte favorisé par le gouvernement d'Aragon par le biais du ministère de la Culture. La loi aragonaise de la mémoire démocratique, la loi 14/2018 du 8 novembre, a été abandonnée à son sort, avant même qu'une opportunité minimale de développement ait été fournie.

Toutes les échéances contenues dans le document juridique, prévues pour donner corps aux articles et faire de leurs objectifs une réalité, n'ont pas été respectées. La mémoire a cessé d'être un droit et est devenue une déclaration inconfortable de nature administrative avec laquelle remplir les espaces commémoratifs publics et se parer du sort des discours d'engagement, bien que vides.

En août 2019, la Commission technique de la mémoire démocratique, l'organe chargé de rédiger le plan d'action contenant les projets à promouvoir au cours du mandat institutionnel actuel, aurait dû être constituée, mais ni l'une ni l'autre ne s'est matérialisée. Le délai pour la rédaction du processus réglementaire de la loi, sans précédent à ce jour, s'est terminé en février 2020.

Il sera difficile d'aborder les principes de vérité, de justice, de réparation et de garantie de non-répétition énoncés dans la loi sans l'aide du Centre de recherche sur la mémoire démocratique, qui doit élaborer le recensement de la mémoire, un catalogue contenant toutes les informations sur les disparus et les victimes de la guerre civile et du franquisme. Même la carte des tombes n'a pas été mise à jour.

On n'a pas non plus systématisé le recensement des symboles contraires à la mémoire démocratique, la Direction générale du patrimoine agissant dans cet aspect avec un caractère erratique, une volonté aléatoire et une fortune très inégale, comme le montre très clairement le cas du plan des rues qui nomme les maires de la dictature à Huesca. Dans ce contexte, le régime de sanction établi par la norme juridique reste inexploré, favorisant l'attitude insoumise des autorités non conformes.

Ainsi, les organisations mémorialistes et culturelles aragonaises, ainsi que des citoyens privés, ont promu la présentation devant les tribunaux d'un recours administratif contentieux contre la décision négationniste du Conseil municipal de Huesca. Nous considérons que le développement et l'expansion de la loi de la mémoire démocratique doivent occuper une place centrale dans la construction des politiques sociales et dans l'exercice des droits démocratiques face aux discours réactionnaires et à l'avancée des postulats de l'ultra-droite qui ne sont pas un signe des temps, mais une menace réelle d'un fascisme qui imprègne une société non informée, non critique et contemplative.

La mémoire historique démocratique est une exigence éthique et politique, une formulation inaliénable, un exercice indéniable de la liberté et de la dignité.

Huesca, mars 2021

Ils font la promotion :

Asociación Cultural Colectivo Ciudadano de Huesca, Asociación por la Recuperación de la Memoria Histórica de Aragón, ARMHA et Asociación de Acción Pública para la Defensa del Patrimonio Aragonés, Apudepa. Modesto Arjona Ortiz ; José M^a Azpíroz Pascual, historien ; Juan Mainer Baqué, historien et membres de l'Association Terres de Mémoire et de Luttés, ATML ; Marién Martín Valdunciel, membre de l'ATML et Pedro Sáinz Terrado, victime du franquisme.

L'ANNUAIRE FRANCOPHONE DES RUES DE HUESCA, EN COUR

Chers collègues :

Nous vous remercions de votre solidarité à l'égard de l'objet du document que nous vous présentons. Nous vous demandons votre soutien en vous y abonnant dans l'intention de le faire connaître dans les médias et les réseaux sociaux. Vous pouvez envoyer les adhésions individuelles ou collectives correspondantes à l'adresse :

armhamemoria@gmail.com

Aussi, étant donné la nature du recours administratif contentieux et les coûts liés à l'interposition d'un avocat et d'un avoué, nous apprécierions un soutien financier du montant que vous jugerez approprié. Le numéro de compte :

Association culturelle Colectivo Ciudadano de Huesca (Collectif citoyen de Huesca)

IBAN : ES77 0081 0380 4800 0160 5062

Nous fournirons des informations détaillées et opportunes sur tout ce qui précède: <https://www.armharagon.com/> Merci.